

COMPTE-RENDU SUCCINCT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022 À 18H00
Espace Agnès Sorel - Loches

Étaient présents en qualité de conseillers titulaires et suppléants : Christophe ADJADJ, Michel ALONSO, Henri ALFANDARI, Marc ANGENAULT, Étienne ARNOULD, Loïc BABARY, Francis BAISSON, Nathalie BARRANGER, Christine BEFFARA, Patrick BOURDAIS, Marie-Thérèse BRUNEAU, Jean-Luc BUSIN, Jean-Louis CHAMPIGNY, Gilles CHAPOTON, Jean-Paul CHARRIER, Dominique COINTRE, Maryline COLLIN LOUAULT, Jean-François CRON, Marc DE BECDELIÈVRE, Éric DENIAU, Gérard DUBOIS, Michel DUGRAIN, Pascal DUGUÉ, Christophe DUJON, Jean-Louis DUMORTIER, Marie-Laure DURAND, Jean-Claude GALLAND, Maryse GARNIER, Bernard GAULTIER (de la délibération 8 à la fin de séance), Frédéric GAULTIER, Jean-Paul GAULTIER, Franck GEORGET, Valérie GERVÈS, Charlie GILLET, Monique GONZALEZ, Micheline GOUGET, Alain GUERIN, Michel GUIGNAUDEAU, Gérard HÉNAULT (de la délibération 1 à 7 puis de la délibération 15 à la fin de la séance), Franck HIDALGO, Jacqueline HUCHET, Chantal JAMIN, Nisl JENSCH, Rémi JEULAND, Annette JULIEN, François-Xavier KISTNER, Caroline KRIER, Madeleine LAROCHE, Michel LAVERGNE, Christophe LE ROUX, François LION, Jérôme LOUAULT, Dominique MAURICE, Philippe MÉREAU, Bernard MÉREAU, Bruno MÉREAU, Sophie MÉTADIER (de la délibération 26 à la fin de séance), Jean-Jacques MEUNIER, Vincent MEUNIER, Marie-Eve MILLON, Éric MOREAU, Pascale MOREL, Alain MORÈVE, Adrien PAINCHAULT, Patrick PASQUIER, Jacky PÉRIVIER, Joël PINGUET, Anne PINSON (de la délibération 8 à la fin de séance), Annie PUSSIOT-CRAVATTE, Didier RAAS (de la délibération 26 à la fin de séance), Pascal REAU, Régine REZEAU, Jean-Louis ROBIN, Alain ROCHER, Marie RONDWASSER, Marie-Nicole SUZANNE, Martine TARTARIN, Nicole THIBAUT, Louis TOULET, Frédéric VAILLANT, Sylvie VELLUET, Élisabeth VIALLES.

Pouvoirs : Pascal DEBAUD à Jacqueline HUCHET, Sophie MÉTADIER à Philippe MÉREAU (de la délibération n°1 à 25), Patrick MERCIER à Alain ROCHER, Chantal GUERLINGER à Michel LAVERGNE, Joël MOREAU à Bruno MÉREAU, Gilbert SABARD à Francis BAISSON, Frédérique LACAZE à Valérie GERVÈS, Anne PINSON à Marc ANGENAULT (de la délibération n°1 à 7), Didier RAAS à Valérie GERVÈS (de la délibération n°1 à 25), Bernard PIPEREAU à Marie-Eve MILLON, Bernard GAULTIER à Annie PUSSIOT-CRAVATTE (de la délibération n° 1 à 7), Cécile DERUYVER-AVERLAND à Jean-Jacques MEUNIER, Jean-Marie VANNIER à Éric DENIAU, Catherine MERLET à Henri ALFANDARI.

Étaient absents et excusés : Anaïs AVRIL, Stéphane BAULAZ, Serge GERVAIS, Cécile DERUYVER-AVERLAND, Pascal DEBAUD, Bernard GAULTIER (de la délibération n° 1 à 7), Chantal GUERLINGER, Régis GIRARD, Frédérique LACAZE, Catherine MERLET, Sophie MÉTADIER (de la délibération n°1 à 25), Joël MOREAU, Franck PAINÉAU, Yannick PÉROT, Bernard PIPEREAU, Anne PINSON (de la délibération n°1 à 7), Didier RAAS (de la délibération n°1 à 25), Gilbert SABARD, Jacky CHARBONNIER, Jean-Gabriel DACHER, Gérard HÉNAULT (de la délibération 8 à 14), Dominique FRELON, Gérard MARQUENET, Patrick MERCIER, Jean-Marie VANNIER, Bernard HENRI.

Était présent en qualité d'invité : Pierre LOUAULT (Sénateur)

Secrétaire de séance : Jacky PÉRIVIER

La séance est ouverte à : 18h00

La séance est levée à : 23h20

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2021

À l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021,

1. Commission « Développement économique » : élection d'un membre

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée Monsieur Michel AUGER membre titulaire au sein de la commission « Développement économique », en remplacement de Madame Christine ROCCIA, démissionnaire du conseil municipal de Beaumont-Village.

2. Commission « Développement touristique » : élection d'un membre

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée Madame Justine LOISEAUX membre titulaire au sein de la commission « Développement touristique », en remplacement de Madame Magali BOUTEILLE, démissionnaire du conseil municipal de Beaumont-Village.

3. Commission « Habitat » : élection d'un membre

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée Monsieur Édouard SIMOES NUNES membre titulaire au sein de la commission « Habitat », en remplacement de Monsieur Joël BAISSON, démissionnaire du conseil municipal de Beaumont-Village.

4. Commission « Mutualisation » : élection d'un membre

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée Monsieur Michel AUGER membre titulaire au sein de la commission « Mutualisation », en remplacement de Monsieur Joël BAISSON, démissionnaire du conseil municipal de Beaumont-Village.

5. Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » : élection d'un membre

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée Madame Justine LOISEAUX membre titulaire au sein de la commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse », en remplacement de Madame Magali BOUTEILLE, démissionnaire du conseil municipal de Beaumont-Village.

6. Approbation des comptes de gestion 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les 15 comptes de gestion 2021 de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

7. Vote des comptes administratifs 2021 – Élection du Président de séance

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le principe du vote à main levée.
- **ÉLIT** Monsieur Marc ANGENAULT Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

8. Budget Principal : approbation du compte administratif 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal, tel que présenté en séance.

9. Budget annexe « Développement économique et touristique » : approbation du compte administratif 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Développement économique et touristique », tel que présenté en séance.

10. Budget annexe « Eau régie » : approbation du compte administratif 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Eau régie », tel que présenté en séance.

11. Budget annexe « Assainissement » : approbation du compte administratif 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Assainissement », tel que présenté en séance.

12. Budget annexe « Déchets ménagers REOM » : approbation du compte administratif 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Déchets ménagers REOM », tel que présenté en séance.

13. Budget annexe « Déchets ménagers TEOM » : approbation du compte administratif 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Déchets ménagers TEOM », tel que présenté en séance.

14. Budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'activités » : approbation des comptes administratifs 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2021 des budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'activités » gérés en comptabilité de stocks, tels que présentés en séance.

15. Suppression du budget annexe « Déchets ménagers REOM » et intégration des résultats dans le budget annexe « Déchets ménagers TEOM »

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire :

- **SUPPRIME** le budget annexe déchets ménagers financement par la REOM.
- **INTÈGRE** ce budget dans le budget déchets ménagers financement par la TEOM.
- **DÉCIDE** la reprise de l'actif circulant, du passif et du résultat du budget déchets ménagers REOM dans les comptes du budget déchets ménagers TEOM.
- **AUTORISE** Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Loches à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

16. Budget Principal : affectation du résultat 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget principal au budget primitif 2022, tel que présenté en séance.

17. Budget annexe « Développement économique et touristique » : affectation du résultat 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe « Développement économique et touristique » au budget primitif 2022, tel que présenté en séance.

18. Budget annexe « Eau régie » : affectation du résultat 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget annexe « Eau » (régie à autonomie financière) au budget primitif 2022 du budget eau régie, tel que présenté en séance.

19. Budget annexe « Assainissement » : affectation du résultat 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget annexe « Assainissement » au budget primitif 2022, tel que présenté en séance.

20. Budget annexe « Déchets ménagers TEOM et REOM » : affectation du résultat 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2021 des budgets annexes « Déchets ménagers (financement par la TEOM et la REOM) » au budget primitif 2022 du budget annexe « Déchets ménagers financement par la TEOM » tels que présentés en séance.

21. Budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'activités » : affectation des résultats

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2021 des 9 budgets annexes de lotissements ou de zones d'activités gérés en comptabilité de stocks au compte 002 sur les budgets primitifs 2022 tels que présentés en séance.

22. Budget annexe développement économique et touristique : Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) de la Voie Verte

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme intitulée « Aménagement d'une voie verte » pour un montant total ramené à 3 105 798 € TTC selon l'échéancier décrit dans le tableau présenté en séance.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n° 302 – Fonction 95.
- **DIT** que l'échéancier présenté en séance pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2022 qui sera inscrite au budget primitif 2022 du budget annexe développement économique et touristique au chapitre d'opération d'équipement 302, fonction 95.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23. Budget principal : ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif de la façon suivante :
 - o Opération 138 - Extension maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Flovier : 40 000 €
 - o Opération 2004 - Création de terrains familiaux à Puygibault à Loches : 60 000 €.
- **PRÉCISE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2022 du budget principal.

24. Attribution d'une subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale au titre de l'année 2022

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de **300 000 €** au CIAS Loches Sud Touraine pour 2022.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif du budget principal 2022.

25. Assujettissement à la TVA sur option : nouveaux bâtiments économiques (ateliers-relais de Loches et Manthelan)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE OPTER** pour l'assujettissement à la TVA pour les bâtiments à usage professionnel suivants, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire et qui seront loués à la fin des travaux :
 - Double atelier-relais à LOCHES (opération 700)
 - Atelier-relais à MANTHELAN (opération 173).

26. Débats d'orientations budgétaires pour 2022

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé en séance.

27. Entretien des espaces verts communautaires 2022/2024 – Autorisation de signer le marché – Lot n°5

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer le marché public pour l'entretien des espaces verts communautaires 2022/2024 – lot n°5 voie verte Descartes – Tournon-Saint-Pierre, avec la SARL GRAVELEAU – le jeu – 86220 Ingrandes-sur-Vienne, pour un montant total de 139 945,00 € HT, soit 167 934,00 € TTC.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

28. Statuts du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) : modification

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** sur les nouveaux statuts tels que présentés en séance, en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SAVI après contrôle de légalité.

29. SPL Tri Val de Loir(e) – augmentation du capital social et entrée à son capital du Syndicat Mixte Val de Loir

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'augmentation du capital social de la SPL TRI VAL DE LOIR(E) de 2 855 000 € à 2 969 583 €, soit d'un montant de 114 583 euros au travers de 114 583 actions d'une valeur nominale de 1 euro.
- **RENONCE** au Droit de Préférence à la Souscription des actions émises.
- **APPROUVE** l'adhésion et la participation du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR au capital de la Société Publique Locale Tri Val De Loir(e) pour un montant de 114 583 euros correspondant à ces 114 583 actions d'une valeur nominale de 1 euro.
- **DONNE** pouvoirs au représentant de la Communauté de communes Loches Sud Touraine au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale pour approuver cette augmentation de capital et les modifications des statuts de la SPL qui en découlent.
- **APPROUVE** l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande conclu entre les différents actionnaires fondateurs de la SPL Tri Val de Loir(e) pour y intégrer le Syndicat Mixte Val de Loir et autorise le Président à signer cet avenant.
- **APPROUVE** l'avenant au contrat de quasi-régie pour le transport de la collecte sélective, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay et à la valorisation des produits et son avenant pour y intégrer le Syndicat Mixte Val de Loir et autorise le représentant du Mandataire à signer cet avenant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30. REOM et RSEOM – réduction partielle pour les restaurants, bars, traiteurs et campings, pour l'année 2021

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'application d'une réduction partielle (6 mois) de la REOM ou de la RSEOM dues au titre de l'exercice 2021 pour les restaurants, bars, traiteurs et campings présents sur le territoire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette décision.

31. Avis sur la demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Charnizay et du Petit-Pressigny

Après délibération et à la majorité, le Conseil communautaire :

- **ÉMET** un avis défavorable quant à la demande d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation de sept aérogénérateurs et de 3 postes de livraison présentée par la Société d'Exploitation Éolienne de Chaiseau (SEECH) sur les communes du Petit-Pressigny et de Charnizay.

32. Évolution de la compétence « Derniers commerces » : définition de l'intérêt communautaire

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la liste des derniers commerces d'intérêt communautaire tel qu'il suit :
Azay-sur-Indre : Bar Restaurant Multiservices ; Beaumont-Village : Bar Restaurant ; Betz-le-Château : Boulangerie ; Chambourg-sur-Indre : Boucherie ; Chédigny : Bar Restaurant Multiservices ; Chédigny : Boulangerie ; Ferrière-Larçon : Bar Restaurant Multiservices ; Ferrière-sur-Beaulieu : Bar Restaurant ; La Celle-Guénand : Bar Épicerie Multiservices ; La Celle-Saint-Avant : Boucherie ; Le Liège : Boulangerie ; Loché-sur-Indrois : Bar Restaurant Multiservices ; Orbigny : Boulangerie ; Perrusson : Boucherie ; Reignac-sur-Indre : Épicerie Multiservices ; Saint-Senoch : Boulangerie ; Verneuil-sur-Indre : Boulangerie ; Villedômain : Bar Restaurant Épicerie.

33. Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes tel que présenté en séance.

Affiché le 11 mars 2022

Le Président
de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Gérard Héault

